



Aaeoc at, on rom*noe de
V'itidillUtt* Aud-ov'isu-itt



Par e-mail et poste

m@bakom.admin.ch

DETEC

Herrn Bundesrat Albert Rosti
Bundeshaus Nord
3003 Bern

GS/UVEK

- 1. Feb. 2024

Nr.

M. le Conseiller fédéral Albert Rosti
Chef du Département DETEC

Procédure de consultation de la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) - prise de position des associations suivantes:

ASITIS - Association suisse des industries et technologies de l'image et du son
ARIA - Association romande des industries audiovisuelles

Monsieur le Conseiller fédéral, cher Monsieur,
Mesdames et Messieurs

Nos associations qui regroupent les entreprises actives dans la production audiovisuelle dans toute la Suisse souhaitent par la présente participer à la consultation de la révision partielle.

1. Initiative « CHF 200.- cela suffit »

Nos associations soutiennent la position du Conseil fédéral qui rejette clairement l'initiative « CHF 200.- cela suffit ».

Les conséquences de l'adoption d'une telle initiative seraient catastrophiques pour toute la branche audiovisuelle suisse, publique comme privée. Elle provoquerait un appauvrissement massif de la production culturelle nationale. Elle aurait aussi un impact économique désastreux pour les entreprises privées qui coopèrent avec la SSR.

Enfin, Il est évident que la taille du marché suisse, ainsi que sa subdivision en régions linguistiques, excluent un refinancement de la production par le marché exclusivement.

Les réductions très importantes de production provoquées par cette initiative, notamment dans le domaine du film de fiction et documentaire, ainsi que dans le domaine de la série

audiovisuelle, seraient définitivement perdues. Et avec elle un savoir-faire et des métiers spécialisés.

Nos associations et tous nos membres, s'engagent donc contre cette initiative

2. Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision

Nos associations considèrent que les mesures de baisse de redevance, proposées par le Conseil fédéral, cumulées aux autres défis financiers qui frappent la SSR, sont trop brutales.

En conséquence, nos associations s'opposent au contre-projet du Conseil fédéral.

Nos associations considèrent qu'il n'est pas opportun d'affaiblir la SSR pour mieux repousser l'initiative. La baisse drastique des prestations provoquées par l'initiative permettra à la population d'élaborer son opinion et de rejeter ce texte.

Nos associations remarquent qu'outre les conséquences des réductions de redevance à CHF 300.-, la SSR doit affronter des pertes très importantes de recettes publicitaires, à l'instar de tous les médias suisses.

Enfin, Nos associations constatent que le Conseil fédéral a décidé de retirer la compensation de l'inflation accordée à la SSR, en grande partie déjà redistribuée, dans les salaires ou dans les coproductions assurées par les producteurs indépendants privés.

Le cumul de ces trois facteurs aurait des conséquences significatives et imposerait à la SSR des mesures d'économie qui impacteraient fortement la production audiovisuelle privée. Un secteur déjà fragilisé par une concurrence internationale massive et qui a donc besoin de l'engagement du secteur public.

Nos associations notent également que la concession de la SSR, qui définit le mandat de prestation qui lui est confié, serait prolongée jusqu'à fin 2028.

Nos associations considèrent donc qu'il n'est pas cohérent de réduire les moyens de la SSR sans s'interroger sur le mandat de prestation qu'elle doit assurer.

En vous remerciant de prendre note de cette prise position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, cher Monsieur, à l'expression de nos salutations les meilleures.

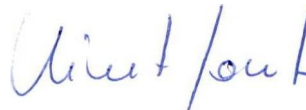
Le 29 janvier 2024

Pour ASITIS:



Denis Séchau | président

Pour ARIA:



Vincent Gonet, président